

SPECA-HEBDO • Volume 29 / Numéro 15 • Vendredi 27 février 2009 www.speca.ca.edu

C'est un départ... POUR LA PROCHAINE NÉGOCIATION

Déjà, en septembre 2008, nous mettions la table pour la prochaine ronde de négociations en adoptant, lors de l'assemblée syndicale, la règle du (50 % + 1) 1 et en mandatant l'exécutif pour mettre en place tout moyen de pression léger dans le cadre de ladite négociation. Depuis les discussions auraient dû se poursuivre dans le cadre des dossiers sur la Profession enseignante et sur les Petites cohortes : deux thèmes éminemment liés à nos futures demandes sur la tâche, sans succès. Sur la Profession enseignante, nos représentants se sont fait dire que notre tâche avait certes été modifiée, mais pas nécessairement alourdie : que le rapport conjoint rendu public il y a plus de 6 mois, démontrait de toute évidence

un besoin d'adaptation, mais pas la nécessité d'ajouts de ressources (!!!). Quant à notre démarche de mise sur pied d'un comité mixte (MELS – Fédération des cégeps – fédérations syndicales) sur le financement des petites cohortes et sur l'étude de la carte des programmes, nous avons essuyé une fin de non-recevoir formelle de la part de la Fédération des cégeps ². Finalement, en ce qui concerne les transferts fédéraux en éducation supérieure, domaine où, selon nous, la Fédération des cégeps a particulièrement d'influence, aucun gain n'est en vue.

Devant ces réalités, lors du dernier regroupement cégep du 20 février dernier, nos représentants, sur recommandation

DÉBAT-MIDI

Jeudi 12 mars 2009 • 12h au local du SPECA (G-1145)

En préparation des décisions à prendre à l'assemblée syndicale, l'exécutif du SPECA vous convie à un débatmidi portant sur :

- Le contexte de la prochaine négociation*
- · La tâche enseignante

Invitation spéciale aux nouveaux membresApportez votre repas; le SPECA fournit café, jus et bière.

* À cet effet, consultez notre courriel daté du 25 février

ASSEMBLÉE SYNDICALE

Jeudi 19 mars 2009 : 14 h 30 Salon du personnel

···SOMMAIRE···

Lettre ouverte au directeur général du Collège Ahuntsic
— Colloque Gérard-Picard : «Économie et main-d'oeuvre » (3 ^e partie) 7
— La CSN réclame une intervention vigoureuse pour face à la crise
— Le chômage a un visage9
— Journée internationale des femmes : Le féminisme dépassé? Pas sûre!10

◆ ◆ Suite de la page 1

de ce qui s'annonce comme un prochain FRONT COMMUN large (CSN – FTQ - SISP³), a décidé d'amorcer la consultation des assemblées syndicales sur la conjoncture dans laquelle se déroulera la prochaine ronde de négociations et sur le cadre stratégique dans lequel nous souhaitons nous inscrire (mise en route rapide de la négociation, objets ciblés, objets de table centrale, plans de communication et d'action, etc.) Cette approche devrait, si les assemblées y adhèrent, conduire à l'adoption de nos prochaines conventions collectives idéalement en mars 2010 (date d'échéance des décrets/conventions actuels) - plus réalistement environ six à sept mois plus tard. Bien sûr, toutes les consultations nécessaires des assemblées ne peuvent se faire en mars ou avril de cette année, dans le cadre de ce plan, elles s'étaleront, selon les besoins, de telle sorte que l'harmonisation finale des demandes de table centrale et de tables sectorielles soit complétée tôt à la rentrée automne alors que le cadre stratégique d'action (au besoin!!!) sera soumis aux assemblées à la fin de cette session.

En ce qui nous concerne plus particulièrement, au niveau des enseignants de cégep, le premier sujet abordé, en termes de demandes sectorielles, sera évidemment celui de la tâche. Deux consultations au printemps: la première en mars, sur les grandes orientations à mettre de l'avant dans ce dossier et une seconde, probablement dans le mois qui suit, sur les demandes formelles. Lors de la prochaine assemblée syndicale, le 19 mars 2009, assemblée à laquelle devrait participer Jean Trudelle, vice-président de la FNEEQ et responsable du secteur cégep à la FNEEQ, nous nous pencherons donc sur la conjoncture (orientation) de la prochaine négociation et sur les grands axes de nos demandes sur la tâche. Cette assemblée, nous la souhaitons aussi dynamique que l'a été le regroupement de février et l'EXÉCUTIF COMPTE sur votre PRÉSENCE.

- 1. Ralliement à toute proposition adoptée par (50% + 1) des syndicats de la FNEEQ et (50% + 1) des membres votants de l'ensemble des syndicats de la fédération.
- 2. Quoi que, lors d'une rencontre de la FNEEQ avec la ministre Courchesne le 20 février, celle-ci aurait affirmé « nous avoir compris » et dit qu'elle trouvait l'idée d'un comité multipartite sur les petites cohortes géniale et qu'elle en parlerait à Gaétan (lire Gaétan Boucher le grand manitou de la Fédération patronale de cégep celui dont on dit qu'il a un accès direct et privilégié au bureau de la ministre).
- 3. Secrétariat intersyndical du secteur public.



Lettre ouverte au directeur général du Collège Ahuntsic

La présente lettre est envoyée à tous les D.G.du réseau.

Nous attendons leur réponse pour que les fédérations syndicales d'enseignants poursuivent leurs démarches dans le cadre de la «Profession enseignante».

Nous vous communiquerons la réponse de M. Demers aussitôt que nous la recevrons.

•••••

Le 24 février 2009

M. Luc Demers Directeur général Collège Ahuntsic

OBJET : LA TÂCHE ENSEIGNANTE AU COLLÉGIAL : POURQUOI EN SOMMES-NOUS LÀ?

M. Demers,

Depuis la mise en place de la réforme en 1993, la tâche des enseignantes et des enseignants du collégial n'a cessé de s'alourdir. Et comme rien n'a encore été fait pour l'alléger, l'exaspération de nos membres ne cesse de croître, alimentée par le refus systématique du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS), et de la Fédération des cégeps, dont vous faites partie, de reconnaître le problème et d'y apporter des solutions concrètes.

L'échec récent des travaux conjoints, entrepris dans la foulée du rapport Enseigner au collégial... Portrait de la profession, vient de faire monter sérieusement cette exaspération. Avant toute chose, nous tenons à vous rappeler le fil des événements, particulièrement en regard des travaux du comité paritaire. Cela vous demandera peut-être quelques minutes de lecture, mais vous conviendrez que le dossier est d'importance.

Retour sur les travaux du comité paritaire

Lors de la dernière période de négociation (2002-2005), les trois fédérations syndicales avaient fait de l'amélioration de la tâche enseignante leur priorité. Après deux années de discussions stériles, le gouvernement a «décrété» à toutes fins utiles nos conditions de travail. Dans l'entente de principe qu'elles ont acceptée sous la contrainte, les fédérations ont obtenu du MELS et du Comité patronal de négociation des collèges (CPNC) la mise en place d'un comité paritaire ayant comme mandat « d'analyser la pratique actuelle de la profession enseignante de l'ordre collégial [...] notamment les paramètres de la charge individuelle (CI). »

Au cours de l'automne 2007, les deux parties, syndicale et patronale, ont convenu d'une validation du premier projet de portrait auprès du personnel enseignant de tout le réseau et auprès des directions des collèges. Cet important exercice a permis au comité paritaire de parachever son rapport, rendu public au début du printemps 2008. Le rapport, Enseigner au collégial... Portrait de la profession, constitue «un effort conjoint visant à alimenter la réflexion sur la pratique de la profession enseignante, sur sa complexité, ses caractéristiques et ses exigences.»

Mais il fallait aller plus loin. Il était clair que l'exercice serait stérile s'il ne portait pas à conséquences et tous les signaux reçus de la part des représentants patronaux

◆ ◆ Suite de la page 3

allaient dans ce sens. Malgré ses qualités, indéniables, ce rapport ne répondait pas au mandat initial, constituant davantage une description des activités que réalisent les enseignantes et les enseignantes de collèges, et de la CI, plutôt qu'une analyse de ces deux éléments. Aussi, dès le printemps 2008, les trois fédérations ont demandé que l'on donne suite aux travaux du comité paritaire. À la rentrée de l'automne 2008, le MELS et le CPNC ont accepté et convenu de reprendre les travaux, en confiant au comité paritaire le mandat de comparer le rapport «Enseigner au collégial... Portrait de la profession » et le contenu des conventions collectives, de dresser un inventaire des écarts, d'examiner la nature de ces écarts et d'en déterminer les impacts sur l'enseignement collégial.

Les trois fédérations syndicales se sont engagées avec énergie et bonne foi dans ces travaux, qui ont piétiné dès le début parce que, contrairement aux intentions annoncées, la partie patronale ne fut jamais au rendezvous. Les représentants syndicaux ont rencontré à de multiples reprises les responsables politiques patronaux dans ce dossier, revenant à chaque fois avec l'assurance que les travaux étaient menés avec sérieux et qu'ils pourraient porter à conséquence et qu'un coup d'accélérateur était imminent. Mais l'entreprise n'aura finalement rien donné, puisque nous nous sommes systématiquement butés à une obstruction de la représentante et du représentant de la Fédération des cégeps. Ces travaux sont un échec, et cet échec est fort mal reçu par les enseignantes et enseignants du réseau qui attendaient beaucoup des résultats de ceux-ci.

Dans une lettre récente adressée aux présidences des fédérations syndicales, la partie patronale attribue cet échec au fait que «la nature des sujets abordés et l'impact des changements pressentis ont créé une conjoncture qui nous imposait une certaine prudence faute d'avoir des orientations adoptées et des ressources à consentir.» Si tel était le cas, nous aurions apprécié le savoir avant d'entreprendre des travaux aussi exigeants!

Nous sommes aujourd'hui forcés de constater que la Fédération des cégeps — après avoir agi de telle

sorte que la quasi-totalité des 290 ETC injectés dans le réseau ces dernières années échappent à la tâche enseignante (planification, préparation et prestation des cours, encadrement et évaluation des étudiantes et des étudiants) a réussi à faire avorter des travaux sur la tâche auxquels elle avait pourtant consenti. Et ce, malgré une résolution adoptée par plus de 90% des conseils d'administration des collèges au cours du printemps 2008, qui soulignait la nécessité de valoriser la profession enseignante!

Nous avons été forcés de faire vingt fois plutôt qu'une, lors de la dernière négociation et à de nombreuses reprises depuis lors, en comité paritaire et sur d'autres tribunes, la démonstration d'une évidence. Lire dans la lettre citée plus haut que concernant l'allègement de la tâche enseignante, «le fardeau de la preuve [est] au premier chef du côté des fédérations syndicales » est renversant. Faudra-t-il en venir à faire cette démonstration directement, en cessant de faire l'ensemble des tâches qui ne sont pas spécifiquement prescrites par la convention collective?

Nous avons droit à des explications. Nous voulons savoir à quelle enseigne loge la direction de notre collège sur l'ensemble de cette question. Nous voulons savoir clairement ce qu'elle défend auprès de sa propre fédération.

Enseigner au collégial : nouvelles réalités et nouveaux défis

Nous pourrions, une armée de tableaux à l'appui, analyser en détail les chiffres concernant la tâche enseignante au collégial et les méandres de ses relations avec le mode de financement actuel. Les trois fédérations syndicales ont depuis longtemps procédé à ces analyses et sont toujours disposées à le faire avec la partie patronale.

Mais pour bien comprendre les multiples visages de la pratique enseignante au collégial, il n'est pas nécessaire d'être un spécialiste des «droites programmes» et de leurs normes, ou des différentes annexes de financement. Pas besoin, non plus, de connaître le

◆ Suite de la page 4

fin mot de la CI, des pesmin ou autres Ki. Un honnête survol des quinze dernières années suffit.

En 1993, la ministre de l'Éducation, Lucienne Robillard, a mis en œuvre une vaste réforme de l'enseignement collégial. La plus importante, en fait, depuis la création des cégeps en 1968. Et les conséquences de ce renouveau collégial sont nombreuses. Non seulement les responsabilités des collèges ont augmenté, l'État se délestant des siennes en décentralisant la gestion des programmes et en implantant l'approche programme et l'approche par compétences, mais on allait aussi exiger d'eux une reddition de compte beaucoup plus importante. En témoignent la création de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEEC), l'obligation pour les collèges de se doter d'une panoplie de politiques institutionnelles (politique d'évaluation des apprentissages, des programmes, du personnel) et de plans de réussite.

L'impact de telles transformations sur le travail des enseignantes et des enseignants est énorme et tombe sous le sens. En décentralisant la gestion des programmes, l'État québécois a confié aux enseignantes et aux enseignants du collégial la responsabilité de les élaborer, de les implanter, de les évaluer, de les réviser et de les mettre à jour. Une responsabilité qui s'est ajoutée à leur mission essentielle : enseigner. Dans la foulée, elles et ils ont dû également adapter leur pratique aux exigences de l'approche par compétences et de l'approche programme: une planification beaucoup plus à long terme des cours, une augmentation considérable du nombre de cours différents à préparer, un encadrement des étudiantes et des étudiants plus soutenu, une multiplication des évaluations formatives et des lieux de concertations (comités de programme, comités sur la réussite, comités sur la révision de la PIEA, de la PIEP, etc.).

Cette charge de travail n'a pas diminué une fois mis en œuvre les grands paramètres de la réforme. La mise à jour continue des programmes a remplacé leur révision (prévue à l'origine sur un cycle de 5 à 10 ans!), et la révision des politiques institutionnelles a remplacé leur élaboration. Les nombreuses réunions existent toujours et s'ajoutent à une tâche déjà importante, complexe et lourde.

L'introduction des technologies de l'information et de la communication a aussi changé profondément le contenu et les méthodes d'enseignement. En plus d'intervenir dans la préparation et la prestation des cours, ces technologies alourdissent l'encadrement des étudiantes et des étudiants : quelle enseignante ou enseignant, par exemple, refuserait de répondre aux courriels de ses élèves?

Les enseignantes et les enseignants doivent aussi, et de plus en plus, composer avec une population étudiante qui a changé, plus hétérogène, aux besoins plus disparates, dont une partie exige un soutien et un suivi accrus. Voilà très exactement ce que décrit le Portrait.

À l'évidence, offrir aujourd'hui la même qualité de formation qu'hier demande considérablement plus de temps de la part de celles et de ceux qui la dispensent.

La recherche du déficit zéro en 1997 et l'application d'un nouveau mode de financement en 2000 ont par ailleurs aggravé la situation. Le réseau collégial a subi des compressions de 265 millions de dollars à la fin des années 1990 et l'entrée en vigueur d'un nouveau mode de financement, qui ne tient pas compte des besoins réels, a exercé une pression supplémentaire sur la tâche des enseignantes et des enseignants (augmentation du nombre d'étudiantes et d'étudiants à encadrer, multiplication du nombre de cours à préparer, entre autres).

Ces nouvelles réalités ont profondément modifié la pratique de la profession enseignante et contribué, au fil des ans, à peser lourdement sur les activités d'enseignement dans la mesure où les ressources nécessaires pour relever ces défis n'étaient pas au rendez-vous.

Des arguments qui frisent parfois le ridicule

Dans les faits et malgré les dénégations qui ont suivi, l'attitude des représentants de la Fédération des cégeps,

www.speca.ca.edu

◆ ◆ Suite de la page 5

au comité paritaire, a été empreinte d'une réserve empêchant toute progression. Leur refus de laisser transpirer toute trace d'admission de l'alourdissement de la charge de travail des enseignantes et des enseignants, dans un rapport conjoint, les a ainsi souvent conduits sur les chemins du ridicule.

En voici quelques exemples

Pour la partie patronale, les conventions collectives sont des documents anhistoriques, qui n'ont pas été influencées par les contextes politique, économique ou social lors de leur rédaction. En ce sens, elles contiennent déjà les ajustements à faire et ceux à venir. Ainsi, les conventions collectives parlent de la préparation des cours, de l'encadrement et de l'évaluation des étudiantes et des étudiants. Que les différentes réformes législatives aient changé profondément ces dimensions du travail enseignant, ça n'a pas d'importance, puisque c'est déjà dans les conventions collectives! Ainsi, la formule de la CI mesure ce qu'elle a à mesurer, peu importe l'époque!

Alors que les représentantes et les représentants de la partie syndicale tentaient de faire admettre à leur vis-à-vis que l'approche par compétences a alourdi le processus d'encadrement des étudiantes et des étudiants, puisqu'elle suppose notamment une augmentation des évaluations formatives, la Fédération des cégeps nous répond : certaines enseignantes et certains enseignants pratiquaient déjà l'évaluation formative avant la réforme de 1993. S'il s'en fait plus aujourd'hui, c'est parce que les retardataires, une majorité à l'époque, ont finalement rejoint le troupeau de tête!

La nécessité d'une concertation accrue ne signifie pas un alourdissement de la charge de travail, selon la partie patronale, puisqu'il y a un «retour sur l'investissement du collectif (programmes et départements), qui facilite le travail individuel, car il permet de bénéficier de l'expertise de ses collègues ». Comme s'il ne fallait pas, au contraire, faire les ajustements nécessaires à la suite de ces rencontres de concertation; comme si

un collectif existait en l'absence des individus qui le composent!

Lorsque l'on avance la question de la population étudiante, plus hétérogène et aux besoins particuliers, la partie patronale répond que des professionnels ont été engagés pour nous épauler à cet égard!

Sur la question des TIC et du plagiat, le «prof peut obtenir de l'aide pour contrer le plagiat : il y a des formations qui se donnent pour ça»!

Plus globalement, un mois et demi après le début des travaux, la partie patronale nous annonçait être réticente «à poser des jugements» sur les différences entre la convention collective et le Portrait (alors que c'était le cœur du mandat du comité!), puisque tout est affaire de perception.

Quelle négociation aurons-nous?

Pour la partie syndicale, les nouvelles réalités de l'enseignement collégial commandent une mise à jour de la convention collective, mise à jour qui doit préserver les acquis essentiels auxquels nous tenons toutes et tous, et qui doivent être rendus possibles par un ajout de ressources à l'enseignement qui aurait dû être effectué depuis longtemps.

Les travaux de ce comité paritaire devaient pourtant permettre de préparer la prochaine négociation : vous comprendrez que nous sommes loin du compte. Vous comprendrez aussi que les enseignantes et les enseignants de ce collège veulent savoir où se situe la direction sur ces questions qui affectent directement la mission première de notre établissement.

Le SPECA attend vos réponses pour en faire part à ses membres dans les meilleurs délais.

Annette Gélinas — Présidente du SPECA

10^e Colloque Gérard-Picard CSN

« **Économie et main-d'œuvre** » (3^e partie)

Historique et portrait de la situation des grands secteurs industriels avec madame Sylvie Vachon, économiste au Service des relations du travail C.S.N.

Madame Vachon nous a fait un résumé de l'histoire économique du Québec de 1900 à nos jours en divisant cette période en différentes parties par ordre chronologique.

Cet article traitera de l'année 1900 à 2000 exclusivement et dans le quatrième article, j'aborderai les années 2000.

A. Début du siècle (1900 à 1928)

- En 1901, 60% de la population vit en zone rurale;
- en 1920, l'agriculture représente 37% de la production totale du Québec et le secteur manufacturier, 38% concentré pour les 2/3 dans l'industrie légère (alimentation, vêtements, cuir);
- la Première Guerre mondiale stimule l'industrie lourde des richesses naturelles et de l'hydro-électricité;
- de 1911 à 1921, le taux de syndicalisation passe de 5,6% à 17,4%;
- en 1928, près de 60% de la population vit maintenant en ville.

B. La grande dépression (1929 à 1938)

- De 1929 à 1933, le taux de chômage passe de 4,2% à 27%;
- chute du revenu personnel réel par habitant;
- chute des exportations;
- le taux de syndicalisation diminue à 9% en 1931;
- remise en question du rôle de l'État;
- influencé par le «NEW DEAL» de Roosevelt aux États-Unis, le gouvernement du Québec met de l'avant des programmes d'aide aux plus démunis et des mesures de création d'emplois;
- en 1931, la répartition de la main d'œuvre par secteurs industriels est la suivante : Primaire : 25,4 %, Secondaire : 28,1 % et Tertiaire : 41,2 %.

C. La Deuxième Guerre mondiale (1939 à 1945)

- De 1939 à 1945 : les salaires du secteur manufacturier triplent et les emplois manufacturiers doublent;
- en 1941, le taux de syndicalisation est de 20,7%;
- virage de l'industrie : industrie plus technologique à caractère militaire ;
- l'industrie légère demeure cependant le plus grand pourvoyeur d'emplois;
- le revenu personnel réel par habitant croît de 47% pendant cette période.

D. L'après-guerre et les trente années glorieuses (1945-1975)

- L'économie jouit d'une croissance rapide;
- montée du secteur tertiaire de l'économie;
- croissance des investissements privés (États-Unis) dans les usines de ressources naturelles au cours des années 50 et 60;
- mise en place de l'État providence : accroissement du rôle de l'État (éducation, santé et services sociaux, construction, métro, routes, etc.);
- de 1945 à 1975, la croissance du revenu réel/habitant est de 132%:
- en 1970, le taux de syndicalisation est de 40%.

E. L'après-guerre et les trente années glorieuses (les années 70)

- Diminution des investissements privés;
- investissements publics (Baie-James, Jeux olympiques);
- à partir du milieu des années 70, l'économie ralentit;
- crise pétrolière (1973), hausse de l'inflation et du chômage (stagflation);
- taux d'intérêt élevé;
- on commence à remettre en question l'État-providence;
- emploi par secteurs industriels (1976): Primaire: 12%; Manufacturier: 23%; Services publics: 22%; Services commerciaux: 43%.

F. Ralentissement de l'économie (les années 80 et 90)

- Décennies marquées par deux récessions (1982-1983 et 1991-1992) : Chômage élevé, taux d'intérêt élevé (en 1981 : 21%):
- pendant les décennies 80 et 90, l'économie du Québec croît lentement, à l'image de l'économie mondiale;
- développement du travail atypique, accroissement des inégalités;
- les gouvernements sont influencés par les politiques néolibérales;
- financiarisation de l'économie et mondialisation;
- le taux de syndicalisation diminue un peu partout dans les pays industrialisés; au Québec, il demeure relativement stable (39,7% en 2007);
- libre-échange avec les États-Unis qui donne un peu de tonus à l'économie;
- fin des années 1990, la croissance économique connait une remontée.

Robert Thibault

La CSN réclame une intervention vigoureuse pour faire face à la crise

Participant ce matin aux consultations prébudgétaires de la ministre des Finances du Québec, la Confédération des syndicats nationaux (CSN) a rappelé l'importance pour le gouvernement du Québec d'aller plus loin que les initiatives déjà annoncées pour faire face à la récession qui s'aggrave, en mettant en avant des politiques structurelles pour susciter le développement économique et social à moyen et à long termes.

«Le gouvernement doit renoncer au déficit zéro pour les prochaines années et la Loi sur l'équilibre budgétaire ne doit pas être un carcan qui empêche le gouvernement d'agir et de soutenir l'activité économique», a plaidé la présidente de la CSN, Claudette Carbonneau.

Ainsi la CSN demande au gouvernement de surseoir à la contribution prévue pour l'exercice budgétaire 2009-2010 dans le Fonds des générations. Les sommes ainsi dégagées permettraient au gouvernement du Québec de mettre en œuvre, en partie du moins, un plan de relance économique crédible, en conjonction avec le maintien des programmes sociaux et des services publics.

La CSN considère qu'il devrait y avoir un moratoire sur les hausses de tarifs puisque celles-ci viennent réduire le pouvoir d'achat des particuliers, ce qui doit être évité dans la conjoncture actuelle. «Lorsque le rapport Montmarquette a été rendu public, nous avions salué la prudence des réactions de la ministre des Finances. Cette prudence est plus que jamais de mise puisqu'il s'agit de choix de société fondamentaux. Nous réclamerons le cas échéant une vaste consultation publique sur cette question », d'insister la leader syndicale.

Concernant la demande par certaines associations patronales d'accélérer l'élimination de la taxe sur le capital, la CSN estime que cette mesure est peu susceptible de générer des investissements additionnels, spécialement en période de récession. D'autant que le crédit de taxe déjà existant favorise les entreprises qui investissent en ce moment.

La CSN croit que l'injection d'argent neuf dans le système de santé et de services sociaux public est essentielle. Le gouvernement doit aussi intensifier les travaux des comités paritaires sur la réorganisation du travail dans des secteurs prioritaires comme les salles d'urgence et d'opération, les soins de longue durée et le soutien à domicile.

L'éducation et la formation professionnelle sont assurément des facteurs déterminants et structurants. Une attention particulière doit être portée aux cégeps en région. La CSN souhaite par ailleurs que le gouvernement du Québec continue de réclamer une bonification de 800 millions de dollars des transferts fédéraux pour l'éducation postsecondaire.

Le gouvernement doit également s'assurer d'engager tous les fonds nécessaires dans les programmes d'infrastructures à frais partagés avec le gouvernement fédéral, de façon à avoir accès à la totalité des aides fédérales. Les mesures favorisant le développement durable, comme le transport en commun, l'efficacité énergétique ou le développement d'énergie verte, doivent être priorisées.

«Alors que la capacité d'investissement de la Société générale de financement (SGF) a été augmentée d'un milliard de dollars sur deux ans et que le programme Renfort d'Investissement Québec permet de mobiliser un milliard de plus, nous croyons que ces sommes ne seront pas suffisantes devant les besoins immenses, notamment dans les secteurs manufacturier et forestier. Une majoration du crédit d'impôts pour souscriptions à un fonds de travailleurs, serait certainement une mesure appropriée de soutien aux entreprises et aux particuliers dans cette conjoncture difficile », a suggéré le trésorier de la CSN, Pierre Patry.

Finalement, sur cet outil collectif qu'est la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ), la CSN croit que l'heure est au recen-trage de sa mission. Étant donné que l'environnement financier mondial sera vraisemblablement difficile pour quelques années encore, il serait sans doute avisé pour la CDPQ de mettre davantage l'accent sur le financement de l'économie québécoise. L'investissement au Québec est d'ailleurs tout à fait compatible avec le rôle de fiduciaire de la CDPQ. Avec les difficultés actuelles, ces deux missions complémentaires doivent revenir à l'avant-scène dans la gestion de l'institution.

Source: CSN

Le chômage a un visage

325 000 emplois perdus. C'est ce que la Toronto Dominion prévoit pour 2009. Le taux de chômage atteindrait 8,8% en fi n d'année. Déjà, 84 000 travailleurs ont été mis à pied avant Noël, en plus d'une perte record de 129 000 emplois juste en janvier 2009. Plus de doute là-dessus : le marché canadien de l'emploi est en crise!

Plutôt que de consolider le fi let social, les Conservateurs n'ont accordé que des miettes à l'assurance-emploi dans leur dernier budget en majorant de 5 semaines (l'équivalent de 2-3 chèques de chômage) la durée des prestations. Pourtant, jamais dans l'histoire des dernières années n'y a-t-il eu un aussi large consensus entourant la question de l'assurance-emploi : c'est l'accessibilité au régime qui est prioritaire.

En effet, selon les critères actuels, seulement 4,6 chômeurs sur 10 sont couverts par l'assuranceemploi. Plusieurs dizaines de milliers de Canadiens devront donc se dépêtrer avec l'aide sociale et les moyens du bord plutôt que d'obtenir la protection d'un régime auquel ils ont pourtant cotisé. Que diraiton d'une police d'assurance habitation qui ne respecte pas ses obligations? Force est d'admettre que le gouvernement fédéral n'a pas assumé ses responsabilités en prenant l'argent des cotisations des travailleurs et en les octroyant à d'autres postes budgétaires.

C'est quoi le chômage? C'est deux semaines de carence au frais du travailleur; c'est attendre après son premier chèque pendant 6 semaines; c'est un montant d'un maximum d'environ 800\$ imposable (souvent moins) par deux semaines; c'est la paperasse à remplir, les questions sur nos démarches d'emploi; c'est l'inquiétude, l'incertitude face à l'avenir, la remise en question, la honte parfois; c'est se serrer la ceinture, vivre sa vie au ralenti durant 2 mois, 4 mois, 1 an... Chose certaine, obtenir de l'assurance-emploi, ce n'est pas la panacée, mais il s'agit certainement du meilleur fi let de protection pour les travailleurs eux-mêmes mais également pour leur famille et communauté.

Le gouvernement jouera de la sorte cette année avec la vie de dizaines de milliers de travailleurs. Une majorité des emplois perdus proviennent du secteur manufacturier. En général, des emplois stables et bien rémunérés. À moyen terme, oui, il faut prévoir un plan de relance économique. Oui, il faut de la vision. Mais à court terme, il faut également un baume pour les hommes, les femmes, tous les «chômeurs potentiels» pris dans cette crise. Au Canada, ce baume, c'est l'universalité du régime d'assurance-emploi, c'est l'admissibilité à tous les travailleurs qui cotisent, c'est la contribution de tout un chacun pour alléger l'impitoyabilité d'un marché de l'emploi en crise.

Il est plus que temps que le gouvernement fédéral répare les erreurs commises au cours des vingt dernières années. À défaut de vision et d'empathie, si les Conservateurs n'ont que du vent à proposer, celui-ci attisera inévitablement les braises de la colère des travailleurs et de leur famille!

Par Patrice Viau — Comité Chômage de Montréal

Source: L'incisif

Journée internationale des femmes Le féminisme dépassé ?

Pas sûre!

Par Véronique De Sève 1ère vice-présidente du CCMM-CSN



en croire certains, le féminisme serait maintenant dépassé. Bien sûr, ceux-là disent gentiment qu'il a eu sa raison d'être à l'époque lointaine où les femmes n'étaient pas considérées comme des personnes et qu'elles ne jouissaient que de peu de droits. Ils ne manquent toutefois pas de marquer une certaine impatience considérant que l'égalité entre les femmes et les hommes est chose faite et qu'il serait temps de passer à des dossiers plus importants! D'autres tiennent un discours ouvertement antiféministe et attribuent la responsabilité de la déroute des hommes aux féministes et à la trop grande place des femmes dans notre société.

Depuis le début du 20^e siècle, les femmes au Québec et ailleurs ont fait des pas de géante sur la route menant à l'égalité de droit. Mais cette égalité, durement obtenue, a-t-elle réellement améliorée leur sort ? Bien sûr que oui! Plus personne aujourd'hui n'oserait remettre en question le fait que les femmes soient considérées comme des personnes, ni qu'elles aient le droit de voter ou de signer des documents officiels. Le féminisme a permis d'ouvrir de nouveaux horizons pour les femmes en leur offrant la possibilité de faire librement des choix : celui d'avoir ou non un enfant, celui d'exercer ou non un emploi non traditionnel, celui d'étudier dans un domaine historiquement réservé aux hommes, celui d'avoir un conjoint, une conjointe ou de ne pas en avoir, celui de croire en l'égalité des femmes et des hommes et d'agir collectivement pour que cesse la discrimination basée sur la division et la hiérarchisation des sexes. Toute la société se porte mieux du fait des luttes menées par les femmes.

Des gains restent à faire

Toutefois, les femmes se retrouvent encore majoritairement dans des emplois mal rémunérés. Elles sont nombreuses à occuper des emplois à temps partiel. Elles consacrent plus de temps que les hommes aux tâches domestiques et parentales. Elles sont sous-représentées dans les lieux décisionnels. Elles sont encore violées et battues et l'industrie de la pornographie engrange des profits faramineux. Non seulement, reste-il beaucoup à faire pour que l'idéal d'émancipation des femmes soit atteint mais il faut, en plus, reprendre des batailles déjà livrées pour préserver les gains obtenus par le passé. La droite gagne du terrain et nos gouvernements en sont trop souvent les porte-voix. On assiste à une remise en question du droit à l'avortement, à des attaques aux fondements même de l'équité salariale, à des coupes dans les programmes de défense des droits et dans les subventions accordées aux groupes travaillant pour contrer la violence faite aux femmes et on valorise le retour des femmes à la maison. Décidément, les féministes ont encore bien du pain sur la planche.

Un mouvement encore bien vivant

Heureusement, le féminisme n'est pas en voie d'extinction, bien au contraire! À preuve, le rassemblement « Toujours rebELLEs », tenu l'automne dernier, a réuni plus de 500 jeunes femmes de 35 ans et moins provenant de partout au Canada. Un vent de fraîcheur! Elles sont bel et bien prêtes à prendre la relève aux côtés de celles qui les ont précédées. En lisant leur manifeste, on constate que si le féminisme n'est pas mort, les féministes non plus!

Alors, cette année encore, célébrons la Journée internationale des femmes. Profitons de l'occasion pour souligner les gains obtenus par nos luttes passées mais pas dépassées. Et surtout, restons vigilantes et n'oublions jamais que c'est unies et mobilisées que nous sommes certaines d'avancer!

Bon 8 mars 2009